

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



En exercice : 28  
Présents : 25  
Votants : 28

### Séance ordinaire du 04 juin 2026

Le quatre juin deux mille vingt-six à 14h00 le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre BONNET

Présents : Pierre BONNET, Serge ANDRE, Daniel BARBERIO, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Philippe FLAYOL, Josette GAILLAC, Jean-Michel LACOMBE, Pascal MARCHELIDON, Pierre COLSON, Pierre PLAGNES, David RAYDON, Christian ROUX, Cécile URRUSTY, Patrick VALDEYRON, Cédric MARTIN, Blandine LAURENT, Philippe ANDRE, Frédéric GODEUX, Henri KAUFMANN, Patrick GALZIN, Aïdane OBRIST, Anne DUBROCARD, Philippe GIRAL, Antoine VINCENT, Agnès VALLADIER

Procurations : Stéphane MAURIN représenté par Christian ROUX, Cyril DJALMIT représenté par Patrick GALZIN, Gilles DESTOUCHES représenté par David RAYDON

Date de convocation :

A été nommé secrétaire : Monsieur Henri KAUFMANN

Pour:28 - Contre:0 - Abstention:0

Délibération N°DE 2026\_099

### Objet : Commissions thématiques intercommunales

Monsieur le président indique qu'en application des dispositions de l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Il précise que ces commissions sont convoquées par le Président, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le président est absent ou empêché.

Il est précisé que les commissions thématiques intercommunales sont des commissions d'étude et de travail. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre.

Elles sont composées d'élus communautaires et municipaux sur la base du volontariat et de l'intérêt porté au thème.

Monsieur le président rappelle que par délibération n° DE\_2026\_087 du 07 mai 2026, le Conseil communautaire a procédé à la création des 3 commissions thématiques :

-Travaux et chantiers communautaires, entretiens des bâtiments communautaires, déchets et ordures ménagères, pollutions, service public d'assainissement non collectif (SPANC).

-Urbanisme, Plan local d'urbanisme intercommunal, aménagement de l'espace

-Commission, ressources humaines, hygiène sécurité

Afin de faciliter la mise en œuvre de ses compétences et de renforcer la concertation avec les élus municipaux du territoire, monsieur le président, conformément à l'avis du Bureau communautaire du 28/04/2026, propose la création des

Date de transmission de l'acte: 05/06/2026

Date de réception de l'AR: 05/06/2026

048-200069136-DE\_2026\_099-DE

A G E D I

8 commissions suivantes :

- Adaptation au changement climatique, environnement, biodiversité, transitions sociétales, ressources en eau.
- Animation du territoire, actions culturelles et sportives, activités périscolaires.
- Cohésion sociale, logement, cadre de vie, accueil de nouvelles populations, accès aux droits dont dispositif « France Services », mobilité.
- Forêt et activités forestières, agriculture, Natura 2000, DFCL.
- Attractivité touristique, office du tourisme, chemins et sentiers de randonnées, itinéraires multi pratiques, patrimoine matériel et immatériel.
- Santé, accès aux soins, petite enfance.
- Développement économique, accompagnement des entreprises.
- Finances, prospective financière, suivi budgétaire, contrôle de gestion.

Cela étant exposé, il est demandé aux conseil communautaire de se prononcer sur la création des 8 commissions proposées.

Cela étant exposé, le Conseil à après en avoir délibéré à l'unanimité :

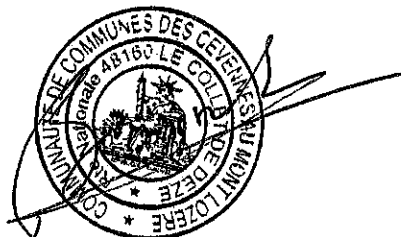
**DECIDE** de créer les commissions thématiques intercommunales suivantes :

- Adaptation au changement climatique, environnement, biodiversité, transitions sociétales, ressources en eau.
- Animation du territoire, actions culturelles et sportives, activités périscolaires.
- Cohésion sociale, logement, cadre de vie, accueil de nouvelles populations, accès aux droits dont dispositif « France Services », mobilité.
- Forêt et activités forestières, agriculture, Natura 2000, DFCL.
- Attractivité touristique, office du tourisme, chemins et sentiers de randonnées, itinéraires multi pratiques, patrimoine matériel et immatériel.
- Santé, accès aux soins, petite enfance.
- Développement économique, accompagnement des entreprises.
- Finances, prospective financière, suivi budgétaire, contrôle de gestion.

**DIT** que les 8 commissions créées par la présente décision complète la liste des commissions créées par la délibération n° DE\_2026\_087 du 07 mai 2026.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture le 5 /06/2026  
et publié ou notifié le 5 /06/2026

**Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme  
Monsieur Pierre BONNET**



Date de transmission de l'acte: 05/06/2026  
Date de reception de l'AR: 05/06/2026  
048-200069136-DE\_2026\_099-DE  
A G E D I